

DPE5 - DSDEN 31 – VERSION 15/01/2026
Codification AGAPE : BED-REF

FICHE DE POSTE

Enseignant(e) référent(e) Pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

1. Cadre

Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie -directeur académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant référent exerce ses activités sous l'autorité des inspecteurs éducation nationale chargés de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique départemental et des axes de l'action conduite par l'IA DASEN.

Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006

2. Missions et activités

Le secteur d'intervention est défini par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale. Il comprend les établissements du premier et du second degré ainsi que les établissements médico-sociaux.

Missions d'accueil et d'information auprès des familles

- L'enseignant référent contribue à l'accueil et à l'information de l'élève et de sa famille
- Il assure le suivi et le contact avec les familles lors des changements de lieu ou de mode de scolarisation afin d'éviter les ruptures dans les prises en charge ou les adaptations pédagogiques.
- Il informe les parents des aides qui peuvent être apportées à l'élève pour mettre en place un projet personnalisé de scolarisation dans le cadre de l'équipe de suivi (art 5),
- Il assure la continuité des relations entre l'élève, sa famille et l'école

Mission générale d'information et de communication

- Il connaît et tient à jour la liste des classes et des unités d'enseignement, des dispositifs et des structures spécialisées du département pour en tenir informés les équipes pluridisciplinaires, les équipes de suivi, les parents dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation,
- Personne ressource, il assure auprès des directeurs d'école, des chefs d'établissements et des équipes pédagogiques, un rôle d'information, de conseil et d'aide en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap et la mise en œuvre des PPS.
- Il assure une communication des informations auprès de l'IEN chargé de la circonscription du premier degré où l'élève est scolarisé et auprès de l'IEN du SDEI sous la responsabilité duquel il est placé.
- Au sein du PIAL, il travaille en lien avec le coordonnateur du PIAL pour le recensement des besoins d'accompagnement humain notifiés des élèves en situation de handicap.

Mission au sein de l'équipe éducative et de suivi de la scolarisation

- Il organise et anime les réunions des équipes de suivi de la scolarisation et recueille les éléments d'information liés au cadre scolaire,
- Il réunit l'équipe de suivi de la scolarisation au moins une fois par an pour chacun des élèves handicapés dont il est l'enseignant référent. Il met son expertise à profit afin de recueillir les observations relatives aux besoins et aux compétences, d'examiner l'évolution de ces besoins et de proposer des modalités de compensation et/ou des aménagements au projet de scolarisation
- Il rédige le compte-rendu de l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (GEVASCO)
- Il favorise la cohérence et la continuité de la mise en œuvre du PPS

- Il contribue à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation en émettant des propositions et des avis au nom de l'équipe de suivi,
- Il contribue à l'évaluation du projet par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation

Mission au sein du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés

- Il participe aux regroupements et formations organisés et pilotés par l'IEN du SDEI
- Il participe aux réunions des pôles ressources de circonscription.
- Il inscrit et organise son action en respectant les procédures et le calendrier annuel arrêtés par la DSDEN en lien avec les modalités de fonctionnement de la MDPH.
- Il renseigne les enquêtes nationales, académiques et départementales et assure la mise à jour des données dans l'Application de Gestion des Elèves en Situation de Handicap (AGESH)

3. Compétences et aptitudes attendues

- Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés,
- Connaître les différents parcours de scolarisation, les aides humaines et matérielles possibles,
- Connaître les approches pédagogiques adaptées.
- Avoir de l'aisance dans la relation : coordination et animation de l'équipe de suivi de scolarisation,
- Maîtriser les technologies d'information et de communication,
- Avoir des capacités à organiser et faire vivre des partenariats.
- Savoir écouter et communiquer
- Etre mobile et disponible
- Faire preuve de discrétion professionnelle

4. Conditions d'exercice

L'enseignant référent est rattaché au pôle ASH du SDEI 31.

La charge de travail de l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission sera rédigé et adressé au supérieur hiérarchique.

Caractéristiques du poste :

- Déplacement dans un secteur géographique donné : le secteur d'intervention est fixé par décision de l'inspecteur d'académie. Il comprend nécessairement des établissements du premier et du second degré (privés et publics), des établissements médico-éducatifs implantés dans le secteur de manière à favoriser les parcours de formation.
- Autonomie dans la mise en œuvre de l'activité dans le respect des échéances d'un calendrier préétabli.

5. Spécificité

Horaires :

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Titre requis :

Professeur des écoles titulaire du CAPPEI

6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal.